

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Rejeté

N° CE300

AMENDEMENT

présenté par

Mme Stambach-Terrenoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ne peuvent être reconnus projets d'avenir agricoles, les projets impliquant la création ou l'extension d'élevages privant les animaux d'accès au plein air. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à encadrer la définition des projets d'avenir agricoles en prévoyant ne peuvent être reconnus projets d'avenir agricoles les projets incluant la création ou l'extension d'élevages privant les animaux d'accès au plein air.

L'étude d'impact envisage, concernant ces projets, qu'« Il pourra s'agir par exemple d'un projet réunissant plusieurs éleveurs, une usine d'alimentation animale et un abatteur de volaille, afin d'installer une filière poulet dans un territoire donné, en contribuant ainsi tant à l'objectif fixé au niveau national de 220 nouveaux bâtiments d'élevage de poulet par an, qu'aux enjeux agricoles locaux. »

En vue de bâtir les systèmes alimentaires de demain, il est nécessaire d'assurer que ces projets d'élevage garantiront l'accès des animaux au plein air.